

Aux Secrétaires des Associations Sportives
ayant des participants aux championnats
d'Académie d' **ESCALADE**
S/C DE M. LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Arnaud BIDEL
Directeur Régional UNSS Normandie
Périmètre de Caen

Caen, le 14/02/2024

Objet : **ESCALADE** – Championnat d'académie
- Collège et lycées par équipe établissement et excellence
Dossier : AB/NLGV/ESCA /10-2023
Suivi par : Nathalie Le Guillou-Vaidis



Date	MERCREDI 27 MARS 2024
Lieu	MONTMARTIN-SUR-MER
Horaires	De 9h00 à 17h00
Affiche de l'évènement	Pour télécharger l'affiche, cliquez sur ce lien

CHAMPIONNAT ACADÉMIQUE		
Activité	Catégorie	Licences autorisées
ESCALADE	COLLÈGES ETABLISSEMENT/EXCELLENCE	Benjamin – Minime – Cadet 4 compétiteurs (2 filles et 2 garçons). 1 cadet(te) autorisé
	LYCÉES ETABLISSEMENT/EXCELLENCE	Minime – Cadet – Junior - Sénior 4 compétiteurs (2 filles et 2 garçons). 1 sénior(e) autorisé

INSCRIPTION DE VOS ÉLÈVES SUR OPUSS module COMPÉTITION	
Date butoir	LUNDI 25 MARS 2024
Horaire	Avant 9H00

QUALIFICATIF AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	
	COLLÈGE PAR ÉQUIPE ETABLISSEMENT et EXCELLENCE Du 5 au 7 juin 2024 – GEMOZAC (académie de Poitiers)
	LYCÉE PAR ÉQUIPE ETABLISSEMENT et EXCELLENCE Du 3 au 5 juin 2024 – GEMOZAC (académie de Poitiers)

Signé le 14 février 2024
Par **Arnaud BIDEL**

FICHE TECHNIQUE

RESPONSABLES DU CHAMPIONNAT		
Responsable compétition	Frédéric DENIS 06 47 34 85 44	COL Challemel Lacour AVRANCHES frederic.denis@ac-normandie.fr
Responsable organisation	Vincent DUVERNAY 06 74 99 30 40	COL Les Courtils MONTMARTIN/MER vincent.duvernay@ac-normandie.fr
Responsable jeunes officiels	A déterminer sur place	
Responsable informatique	Vincent DROUARD 06 72 66 46 15	LYC Laplace-Dumont d'Urville CAEN vincent.drouard@ac-normandie.fr

COMPÉTITION		
Gymnase et installation	Salle club escalade Horizon Vertical	MONTMARTIN/MER
Déroulement	09h00 09h30 16h00	Accueil Compétition Remise des récompenses
Restauration		La compétition dure toute la journée. Pensez à prendre votre pique-nique.
Précisions réglementaires	Fiche sport nationale Règlement UNSS	Voir les annexes spécifiques en fin de convocation
Jeune arbitre	Jeune arbitre DEPARTEMENTAL	Obligatoire et non compétiteur par équipe qualifiée MAIS de niveau ACADÉMIQUE pour le championnat de France.
Jeune coach	Jeune coach DISTRICT	Obligatoire et intégré à l'équipe MAIS de niveau ACADÉMIQUE pour le championnat de France.
Finances	Pour les lycées, vous devez adresser vos factures au service régional avec le bordereau d'accompagnement que vous pouvez récupérer en cliquant sur ce lien . Pour les collèges, vous devez suivre les consignes habituelles de votre service départemental.	

PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES



Dispositions particulières CF ESCALADE EQUIPE EXCELLENCE

Non autorisées en championnat Excellence :

- Les Associations Sportives ayant fait forfait dans les dix jours précédant les championnats de France en 2023 (Annexe 4).
- Les équipes comportant au moins UN élève inscrit en Pôle espoir ; (OUI ou NON selon les sports).
- Les équipes comportant au moins UN élève inscrit en Pôle France ;
- Les équipes comportant au moins UN élève inscrit sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération concernée ;

La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire ;

- Les équipes comportant un élève inscrit sur la liste ministérielle et de haut niveau du Ministère des Sports en 2023 (Élite, Senior, Relève / Jeune, Reconversion, Espoir, Collectifs nationaux / Partenaires) ; Liste disponible sur OPUSS à partir de janvier 2023 ; (OUI ou NON selon les sports)

- Des équipes comportant au moins UN élève « sous contrat » appartenant à des Centres de formation.

Obligatoirement en championnat Excellence :

- Les Associations Sportives ayant été classées dans les 5 premières équipes en 2023 lors des championnats de France par Équipes excellence (annexe 2).

Les équipes comportant au moins UN élève inscrit sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFME ou classés :

- Dans les premiers 20% d'un des classements permanent ou national de difficulté des catégories jeunes (U16, U18, U20 et Séniors), à la date du championnat d'académie et/ou de France
- Ou dans les premiers 20% d'un des classements permanent ou national de bloc des catégories jeunes (U16, U18, U20 et Séniors), à la date du championnat d'académie et/ou de France
- Ou un grimpeur classé dans les 26 premiers des derniers championnats de France FFME de difficulté, (U16, U18, U20 et Séniors) à la date du championnat. –
- Ou un grimpeur classé dans les 26 premiers des derniers championnats de France FFME de bloc, (U16, U18, U20 et Séniors) à la date du championnat.

- Ou un grimpeur classé dans les 26 premiers des derniers championnats de France de combiné U12/U14 à la date du championnat.

Pour tous ces points, consulter le document « classement UNSS excellence » téléchargeable sur OPUSS ou sur le site FFME à la rubrique « classement » Le classement de référence retenu pour le CF 2024 sera celui édité au 01 mars 2024 sur OPUSS. Il est conseillé aux services UNSS de faire leur Championnat académique après cette date.

Un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours, dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.

Tout élève ayant été inscrit en SSS dans au moins l'une des deux années précédentes (2021 – 2022 et / ou 2022 – 2023), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Formule de compétition

- ↳ Le niveau minimum exigé est 4C collèges et 5B lycées.
- ↳ Épreuves : voies de difficulté en tête, bloc et vitesse.
- ↳ Pour les autres points se référer au règlement ci-joint.

DISPOSITIONS MATÉRIELLES & ORGANISATIONS

- ↳ **Chacun prévoit son équipement individuel** (harnais, mousquetons, descendeurs). Les cordes sont fournis par l'organisation.
- ↳ Les collègues présents feront partie du jury en supervisant les jeunes jury-élèves.
- ↳ Il est demandé de venir avec, au minimum, un jeune juge de voie.
Le jeune officiel est obligatoire. Si pas de jeune officiel, équipe non classée.
- ↳ Assurance : les grimpeurs s'assurent entre eux.

CONDITIONS REQUISES

- parfaite maîtrise des manipulations d'assurance en tête et de clippage des dégaines
- grimper 4C en tête en collège, 5B en lycée
- présence d'un JO niveau départemental par équipe (celui-ci ne pourra pas grimper)

ROTATION

- 18 minutes de grimpe par équipe par secteur
- 2 minutes de rotation (mise en place/quitter le secteur)
- Une période de repos entre chaque période de grimpe
- Alternance voies difficiles / voies simples
(aucune équipe ne commence par les 2 ou 3 épreuves les plus difficiles)
- 2 périodes successives de pause pour manger le midi



ESCALADE SPORT PARTAGÉ

Le championnat d'académie d'escalade en sport partagé se déroulera le **mercredi 17 avril 2024 à IFS au lycée François Rabelais.**

ORGANISATION DE LA COMPÉTITION

Epreuve combinée de 3 disciplines : difficulté, bloc et vitesse
8 secteurs à réaliser = 5 voies, 2 blocs + 1 vitesse

Chaque équipe est composée de 2 garçons + 2 filles.

Les épreuves sont communes à tous les concurrents indépendamment de leurs catégories d'âges.

- Chaque grimpeur s'exprime sur tous les secteurs.
- Chaque secteur est effectué par les 4 grimpeurs de l'équipe.
- Les élèves de l'équipe s'assurent entre eux.

Chaque équipe dispose de 18 minutes pour faire grimper ses 4 compétiteurs.

Un système de chronométrage commun indiquera les rotations aux équipes.

Entre la fin d'une rotation et le début de la suivante, une période de transition de 2 minutes permettra :

- A l'équipe qui vient de finir sa prestation : de libérer rapidement la zone après l'avoir remise en état pour l'équipe suivante
- A l'équipe qui arrive : de se préparer, après avoir déposé aux jeunes officiels ses licences et sa feuille d'équipe

Les secteurs seront enchainés dans un ordre précis. Afin de ne pénaliser aucune équipe, l'ordre sera établi de telle sorte que

- le rythme soit alterné entre les voies faciles et difficiles

Un tableau récapitulatif précisera sur place les horaires de passage de chaque équipe.

- Avec alternance de périodes grimpées et rotation de repos.
- A la mi-journée, vous disposerez de 2 rotations de repos consécutives pour vous permettre de manger.

Le classement s'effectuera par l'addition des points obtenus par les grimpeurs de l'équipe sur l'ensemble des secteurs.

- Chaque épreuve peut rapporter 100 points par grimpeur.
- Les performances de chacun comptent.
- L'équipe peut donc, au maximum, marquer 400 points par secteur.

Dès votre arrivée, vous devrez remettre au secrétariat la liste de vos engagés identifiés distinctement par équipe.

Matériel à prévoir : baudriers, couples mousqueton/descendeur (les cordes seront fournies par l'organisation).

RAPPEL RÈGLEMENT VOIE

A) INTRODUCTION

L'escalade de difficulté consiste à parcourir une ou plusieurs voies en tête avec un assurage du bas.

B) PROCÉDURE D'ESCALADE

Chaque équipe dispose d'un temps prédéfini pour faire grimper ses 4 compétiteurs.

Un seul essai par grimpeur. La tentative d'un grimpeur est considérée comme commencée dès que son corps ne touche plus le sol.

Un grimpeur peut désescalader à n'importe quel point pendant sa tentative tant qu'il ne retourne pas au sol. En cas de chute, la prise retenue est la prise la plus haute atteinte.

En cas d'oubli de dégaine, le juge mettra immédiatement fin à l'essai. La prise retenue sera la dernière prise avec laquelle il était possible de mousquetonner (sans aide d'un pied pour rapprocher la dégaine) et sans être dans l'obligation de désescalader.

Si un concurrent commet une erreur de mousquetonnage :

- Dégaine à l'envers : pas d'incidence, la voie continue
- Yoyo : il doit déclipper la corde de la dégaine du bas et replacer le bon brin dans cette dégaine. En fin de tentative, toutes les dégaines doivent être mousquetonnées dans l'ordre.

Les élèves de l'équipe s'assurent entre eux. Le nœud d'encordement obligatoire est le double nœud de huit avec nœud d'arrêt

Le jeune officiel déclenche le chronomètre lorsqu'il entend le chronomètre général. Il doit ensuite annoncer le temps restant sur demande des compétiteurs et donner le temps nominativement lorsqu'il ne reste plus qu'une minute.

C) MESURE DE LA HAUTEUR ATTEINTE

Chaque voie vaut 100 points. L'équipe peut donc marquer au maximum 400 points par épreuve.

Le score de chaque grimpeur dépend de la dernière prise validée lors de son essai.

- Le score maximal = 100 points pour une voie TOPée (corde clippée dans la dernière dégaine) même si le grimpeur n'a pas utilisé la dernière prise.
- Chaque prise manquée réduit proportionnellement le score du grimpeur

Afin de départager des concurrents sur une même prise, le juge de voie apprécie deux valeurs, par ordre croissant :
Prise contrôlée ou utilisée

1. On considère qu'une prise est « contrôlée » lorsque le grimpeur tient celle-ci et stabilise son corps.

2. On considère qu'une prise est « utilisée » lorsque le grimpeur réalise un mouvement de progression avec celle-ci en direction de la prise suivante (déplacement du centre de gravité ET déplacement d'une main vers la prise suivante).

D) FIN D'UNE TENTATIVE DE VOIE

Une voie est considérée réussie lorsque le compétiteur a passé sa corde dans le mousqueton de la dernière dégaine et qu'il a réalisé sa prestation en respectant le règlement de la voie.

Un compétiteur sera considéré comme ayant échoué dans une voie s'il:

- tombe
- dépasse le temps imparti
- utilise une partie du mur ou une prise interdite
- en cas de mauvais mousquetonnage (oubli ou yoyo non rectifié).
- touche le sol après avoir commencé à grimper.
- utilise une aide artificielle (insert, plaquette, dégaine, corde tendue...).

RAPPEL RÈGLEMENT BLOC

A) INTRODUCTION

L'escalade de bloc consiste à gravir un passage court d'escalade. L'épreuve se déroule sans corde.

Chaque passage comporte :

- une position de départ obligatoire, soit pour les deux pieds, soit pour les deux mains, ou bien encore pour les deux mains et les deux pieds
 - une prise dite « bonus » (ou intermédiaire)
- et une prise de sortie (top ou finale) obligatoirement tenue à deux mains corps stabilisé.

B) PROCÉDURE D'ESCALADE

Chaque équipe dispose d'un temps imparti pour faire grimper ses 4 compétiteurs.

Chacun d'eux dispose de 5 essais qu'ils effectuent dans l'ordre qu'ils désirent.

La tentative d'un grimpeur est considérée comme commencée dès que son corps ne touche plus le sol. Son essai doit débuter par une position contrôlée et stable sur les prises de départ identifiées.

S'il démarre dans une position irrégulière, le juge l'arrête immédiatement et lui comptabilise un essai.

Chaque bloc vaut 100 points. L'équipe peut donc marquer au maximum 400 points par épreuve. On prend en compte la meilleure tentative.

Le jeune officiel déclenche le chronomètre lorsqu'il entend le chronomètre général. Il doit annoncer le temps restant sur demande des compétiteurs et donner le temps nominativement lorsqu'il ne reste plus qu'une minute.

C) FIN D'UNE PRESTATION

Le bloc est réussi si :

- la prise de sortie est tenue à 2 mains corps stabilisé
- et que le juge dit « OK » en levant le bras

La prestation est terminée lorsque :

- bloc réussi
- chute
- utilise une prise ou une partie interdite du mur
- touche le tapis pendant sa tentative
- dépasse le temps imparti
- mauvaise position de départ (un essai est comptabilisé dès que le corps quitte le sol, que ce soit en position de départ réglementaire ou non)

La prise bonus est comptabilisée si elle est tenue dans sa zone de préhension avec au moins une main (elle n'est pas obligatoire).

RAPPEL RÈGLEMENT VITESSE

A) INTRODUCTION

L'escalade de vitesse consiste à grimper en moulinette une voie dans le temps le plus court possible.

Un buzzer est installé en haut de la voie et matérialise la fin de la voie.

B) PROCÉDURE D'ESCALADE

Chaque équipe dispose d'un temps imparti pour faire grimper ses 4 compétiteurs.

Chacun d'eux n'a le droit qu'à 2 essais chronométrés. (Il est possible d'accorder, dans le temps de rotation imparti à l'équipe, une reconnaissance de la voie sous forme d'essai(s) non comptabilisé(s)).

Au départ, le grimpeur attend le signal du starter en position réglementaire :

- une ou deux mains sur les premières prises de main
- un pied au sol et l'autre sur la première prise de pied

La tentative d'un grimpeur est considérée comme commencée dès que son corps ne touche plus le sol.

Dans le cas d'un faux départ, le juge en charge du départ arrête le compétiteur immédiatement.

Pour chaque essai, un concurrent commettant 2 faux départs ne sera pas chronométré. S'il n'a pu valider un temps, il est considéré comme ayant chuté et recevra 0 point.

Le meilleur des 2 essais de chaque grimpeur est comptabilisé pour le classement.

Chaque grimpe obtient de 0 point (en cas d'absence de temps) à 100 points (temps minimum).

L'équipe peut donc marquer au maximum 400 points.

Le jeune officiel déclenche le chronomètre général au début de la rotation. Il doit annoncer le temps restant sur demande des compétiteurs et donner le temps nominativement lorsqu'il ne reste plus qu'une minute.

C) FIN D'UNE PRESTATION

Au sommet de la voie, chaque compétiteur finit son essai lorsqu'il arrête le chronomètre en pressant le buzzer avec la main.

Dans le cas d'un arrêt d'une tentative, le concurrent n'est pas chronométré :

- chute
- touche le sol avec n'importe quelle partie du corps après avoir pris le départ
- utilise une prise ou une partie interdite du mur
- dépasse le temps imparti

INFORMATIONS JEUNES OFFICIELS

4 jeunes officiels par secteur :

- au minimum 2 à la table pour le côté administratif et comptage des points :
 - vérification licences des 4 grimpeurs et feuille d'équipe
 - remplir la feuille d'épreuve avec le nom des grimpeurs et les points marqués
 - ainsi que la feuille d'équipe
- 1 présent au pied de voie pourra gérer l'aspect sécurité
 - vérification baudrier,
 - nœud d'encordement (nœud de huit et nœud d'arrêt obligatoires)
 - et descendeur
- le 4ème pourra
 - à la fin de chaque rotation, ramener la feuille d'épreuve au secrétariat
 - provisoirement s'absenter pour aller manger ou boire

Sur votre table, vous disposerez :

- du règlement de l'épreuve
- de l'ordre de passage des équipes
- d'une photo de la voie
- d'une table de cotation (score à attribuer)
- d'un chronomètre
- et de feuilles d'épreuve à retourner au secrétariat après chaque passage d'équipe

Un chronomètre général rythme la compétition. Toutes les épreuves commencent et se terminent en même temps. Néanmoins, vous disposez d'un chronomètre pour informer les compétiteurs du temps qu'ils leur restent. Pensez à le déclencher au signal.

Observez la voie, la photo et la table de cotation pour bien vous en imprégner.

Un élève supplémentaire exigé par équipe : juge de niveau départemental qui ne grimpera pas.

(mis à jour le 15/03/2024)

CHAMPIONNAT ACADÉMIQUE D'ESCALADE

MONTMARTIN-SUR-MER

27/03/2024

Équipes qualifiées



ÉQUIPES QUALIFIÉES

	COLLÈGES		LYCÉES	
	ETABLISSEMENT	EXCELLENCE	ETABLISSEMENT	EXCELLENCE
CALVADOS	- 05091 COL DES DOUITS FALAISE 1 - 05103 COL M GAMBIER LISIEUX 1 - 05122 COL J PREVERT VERTON 1	- 05064 COL LANGEVIN WALLON BLAINVILLE 1 - 05122 COL J PREVERT VERTON 1	- 05002 LYC MALHERBE CAEN 1 - 05644 LYC G LE CONQUERANT FALAISE - 05001 LYC A CHARTIER BAYEUX 1 - 05001 LYC A CHARTIER BAYEUX 2 - 05021 LYC A DE CAUMONT BAYEUX 1 - 05032 LYC V LEPINE CAEN 1 - 05001 LYC A CHARTIER BAYEUX 3	- 05006 LYC S ALLENDE HEROUVILLE 1
MANCHE	- 05289 COL LES COURTILS MONTMARTIN/M 1 - 05262 COL CHALLEMEL LACOUR AVRANCHES 1 - 05592 COL LES PROVINCES CHERBOURG 1	- 05289 COL LES COURTILS MONTMARTIN/M 1 - 05289 COL LES COURTILS MONTMARTIN/M 2 - 05262 COL CHALLEMEL LACOUR AVRANCHES 1 - 05289 COL LES COURTILS MONTMARTIN/M 3 - 05289 COL LES COURTILS MONTMARTIN/M 4 - 05262 COL CHALLEMEL LACOUR AVRANCHES 2 - 05262 COL CHALLEMEL LACOUR AVRANCHES 3	- 05201 LYC EMILE LITRE AVRANCHES 1 - 05209 LYC VICTOR GRIGNARD CHERBOURG 1 - 05223 LP CURIE-COROT ST LO - 05209 LYC VICTOR GRIGNARD CHERBOURG 2	- 05204 LP ROBERT DE MORTAIN MORTAIN 1 - 05204 LP ROBERT DE MORTAIN MORTAIN 2 - 05204 LP ROBERT DE MORTAIN MORTAIN 3
ORNE	- 05461 COL J RACINE ALENÇON 1	- 05491 COL A HEE-FERGANT VIMOUTIERS 1 ? - 05491 COL A HEE-FERGANT VIMOUTIERS 2 ?	- 05597 LP ST THOMAS D'AQUIN FLERS 1 - 05405 LPO J GUEHENNO FLERS 1 - 05405 LPO J GUEHENNO FLERS 2	

RECTORAT

168, rue Caponière - B.P. 46184

14061 CAEN CÉDEX

Tél. 02 50 10 14 92 | Mel : sr-caen@unss.org

www.unss.ac-caen.fr | www.unss.org